

m'a pas demandé de faire partie de ce club.

En tant que ministre de la promotion de la santé, je serai très attentive au type de message qui pourrait être diffusé. J'ajoute que les artisans de la bière respectent le code d'autodiscipline qu'ils ont établi et qui vise à contrôler leurs actions publicitaires. Ce code ne prévoit toutefois aucune sanction.

**M. Alain Onkelinx (PS).** – Vous avez pris l'exemple de la pomme de terre, j'aurais pu citer également le tabac ardennais. Nous devons valoriser les produits du terroir et la bière fait partie de la culture belge. Mais une de nos missions consiste également à faire passer des messages auprès des jeunes pour les inciter à ne pas consommer immodérément de l'alcool.

**2.7 Question de Mme Veronica Cremasco à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances, intitulée « Projet culturel de la future salle La Sauvenière »**

**Mme Veronica Cremasco (ECOLO).** – La semaine dernière, vous débloquiez un subside de 1,4 million d'euros pour la construction à Liège de la salle de concerts La Sauvenière. C'est une très bonne nouvelle car, depuis la fermeture de la Soundstation, il n'y avait plus aucune salle de ce type au centre de Liège.

Les travaux étant subsidiés à 70 % par la Communauté française, j'imagine que vous avez votre mot à dire dans les missions dévolues à cette salle. On a souvent parlé d'une collaboration avec les centres culturels, notamment celui de Seraing. Est-ce encore d'actualité ? Par ailleurs, la presse relate que la Ville de Liège, qui prend à sa charge les 30 % restants, aurait reçu un appel d'offres afin de définir les missions de cette salle de concerts.

Madame la ministre, quelles sont les lignes directrices des missions que devra assurer ce beau projet ?

**Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances.** – Madame la députée, comme vous, je me réjouis d'avoir obtenu l'accord de principe du gouvernement de la Communauté française pour soutenir « La Sauvenière ». Liège, en tant que grande ville et Métropole de la Culture 2010 de la Communauté française, mérite effectivement de disposer d'une telle salle pour déployer ses activités, notamment musicales. Ce projet est donc cher à la Communauté française comme à la Ville de Liège, qui l'a bien défendu.

Il est fondamental que ce projet noue des partenariats avec les centres culturels de la région dans le domaine musical. Il appartient maintenant à la Ville de lancer l'appel à candidatures pour désigner l'opérateur qui pourra développer les dynamiques nécessaires. La balle est donc dans le camp de la Ville et la Communauté française soutiendra ce projet avec grand enthousiasme. J'espère vous avoir rassurée, madame Cremasco.

**Mme Veronica Cremasco (ECOLO).** – Madame la ministre, j'aurais aimé que la Communauté française dépasse la simple exigence de synergies avec les centres culturels. Dans le cahier des charges ou les recommandations adressées à la Ville de Liège, la Communauté française pourrait, sans s'immiscer dans le programme, avoir certaines exigences, notamment sur la promotion des artistes locaux. Les « journées belges » des « Nuits Botaniques », par exemple, ont beaucoup de succès. Cette idée a un certain écho à Liège où il est même question d'organiser des journées flamandes, néerlandaises ou encore allemandes. Vous pourriez peut-être, madame la ministre, donner une petite impulsion à la Ville de Liège à ce sujet, sans préjuger du résultat de l'appel d'offres et de la qualité des opérateurs liégeois.

**2.8 Question de Mme Isabelle Meerhaeghe à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances, intitulée « Position défendue dans le cadre de la présidence européenne en matière de téléchargement »**

**Mme Isabelle Meerhaeghe (ECOLO).** – Mme Schepmans et moi-même avons déjà parlé de votre plan de soutien à l'industrie musicale, dont je souhaite aujourd'hui aborder un point précis : celui du téléchargement illégal.

Certaines études démontrent que 68 % des jeunes utilisent internet pour télécharger de la musique et des films, dont trois pour-cent seulement recourent à une plate-forme légale. Nous sommes ici au cœur d'un débat sur l'accès à la culture via internet mais aussi sur les droits d'auteur.

En lisant votre plan, je constate que vous oscillez entre la proposition de « licence globale » et celle de « réponse graduée ». Pouvez-vous clarifier votre position, en particulier celle que vous défendrez dans le cadre de la présidence belge de l'Union européenne, durant laquelle vous piloterez le domaine culturel ?

**Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances.** – Dans le cadre de la présidence belge,